Comité des Vosges de Tennis de Table
-Pôle Gestion de l'activité -
-Vice-Président-
Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -
Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

CRITERIUM FEDERAL - Echelon Départemental.

Chapitre I- Dispositions Générales.

Article I.1- Organisation de l'échelon départemental

L'échelon départemental comporte d'une à six divisions modulables en cours de saison suivant les inscriptions à chaque tour.

Les féminines peuvent choisir de s'inscrire en critérium dames ou en critérium messieurs niveau régional ou au niveau départemental mixte.

Tour 1 à Vittel	le 11/10/2026	Tour 2 à Eloyes	le 15/11/2026,
Tour 3 à Epinal	le 31/01/2027	Tour 4 à Rupt Sur Moselle	le 07/03/2028.

La compétition commence à 9h00 pointage à 8h30.

Article I.2- Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs par mails contact@cdtt88.fr au plus tard le mercredi soir de chaque tour.
Les points sont les points du début de la phase. (Tour 1 et 2, 01/07/2025, tour 3 et 4, 01/01/2026).
Le coefficient de l'épreuve est : 1.50.

Article I.3- Participation des joueurs

La participation à tous les tours du critérium fédéral départemental n'est pas obligatoire, les joueurs ne participant pas à un tour descendent de division, sauf si l'absence prévenue entre dans la liste diffusée en début de saison.

Règlement sportif grand est.

Comité des Vosges de Tennis de Table
-Pôle Gestion de l'activité -
-Vice-Président-
Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

Article I.4- Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant le premier tour sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Article I.5- Placement des joueurs

A tous les tours du critérium fédéral départemental, après incorporation des montées obligatoires, les joueurs sont répartis dans les divisions en tenant compte des points licences de la saison en cours, si place disponible, pour les T2, T3 et T4.

Article I.6- Durée des parties

Dans toutes les divisions, l'ensemble des parties des poules et des tableaux se déroule au meilleur des cinq manches.

Article I.7- Arbitrage

Lors des poules, les parties seront arbitrées par les joueurs de la poule.
Lors du tableau final, l'arbitrage se fait par les joueurs eux-mêmes.
Les balles sont fournies par les joueurs.

Article I.8- Forfaits et abandons

Un forfait non prévenu entrainera la rétrogradation à la division inférieure.
Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final ou abandonnant au cours de celle-ci est considéré battu pour la partie et perdra les points performance correspondants.

Comité des Vosges de Tennis de Table
-Pôle Gestion de l'activité -
-Vice-Président-
Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -
Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

Chapitre II-Départementale Messieurs

Article II.1- Organisation sportive de la Départementale 1.

La départementale 1 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges et compte 5 tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours).

-Adulte :	joueurs de plus de 19 ans	16 joueurs.
-Juniors :	joueurs de16 à 19 ans.	16 joueurs.
- Cadets :	joueurs de 14 et 15 ans	16 joueurs.
-Minimes :	joueurs de 12 et 13 ans	16 joueurs.
-Poussins – Benjamins :	joueurs de 11 ans et moins	16 joueurs.

Suivant le nombre de joueurs, certaines catégories de moins de 19 ans, peuvent être regroupées.
Pour les juniors, il est possible d'évoluer dans la catégorie senior après accord des commissions sportive et ce, pour la saison complète.

La D1 Messieurs ne dépassera pas 16 joueurs.

16Article II.2- Organisation sportive de la Départementale 2

La départementale 2 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D1 est complet. (Âge au 1er janvier de la saison en cours).

La D2 Messieurs ne dépassera pas 16 joueurs.

Article II.3- Organisation sportive de la Départementale 3

La départementale 3 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D2 est complet. (Âge au 1er janvier de la saison en cours).

La D3 Messieurs ne dépassera pas 16 joueurs.

Comité des Vosges de Tennis de Table
-Pôle Gestion de l'activité -
-Vice-Président-
Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -

Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

Article II.4- Organisation sportive de la Départementale 4

La départementale 4 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D3 est complet. (Âge au 1er janvier de la saison en cours).

La D4 Messieurs ne dépassera pas 16 joueurs.

Article II.5- Organisation sportive de la Départementale 5

La départementale 5 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D4 est complet. (Âge au 1er janvier de la saison en cours).

La D5 Messieurs ne dépassera pas 16 joueurs.

Article II.6- Organisation sportive de la Départementale 6

La départementale 6 est organisée sur l'ensemble du département des Vosges, si dans la catégorie le tableau D5 est complet. (Âge au 1er janvier de la saison en cours).

La D6 Messieurs ne dépassera pas 32 joueurs.

Article II.7- Montées – Descentes

Départementale 1 :

Les montées au niveau régional sont gérées par le Grand Est.
Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.
Le joueur dernier descendra en division inférieure.

Départementale 2 :

Au minimum les 3 premiers de la D2 accèdent à la D1.
Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.
Le joueur dernier descendra en division inférieure.

Comité des Vosges de Tennis de Table
-Pôle Gestion de l'activité -
-Vice-Président-
Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -
Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

Départementale 3 :

Au minimum les 3 premiers de la D3 accèdent à la D2.
Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.
Le joueur dernier descendra en division inférieure.

Départementale 4 :

Au minimum les 3 premiers de la D4 accèdent à la D3.
Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.
Le joueur dernier descendra en division inférieure.

Départementale 5 :

Au minimum les 3 premiers de la D5 accèdent à la D4.
Le nombre de descente ne dépassera pas la moitié du nombre de joueur dans la division.
Le joueur dernier descendra en division inférieure.

Départementale 6 :

Au minimum les 3 premiers de la D6 accèdent à la D5

Article II.8- Refus de jouer au niveau régional.

Tous joueurs refusant la monté au niveau régional de sa catégorie, évoluera en départemental 1 de la catégorie supérieure.

Article II.9- pénalité CF.

Tout joueur ne prévenant pas de sa non-participation lors d'un tour départemental recevra une pénalité de 10€.

Comité des Vosges de Tennis de Table
-Pôle Gestion de l'activité -
-Vice-Président-
Eric MATHIS 15 Rue du jardin 88 390 LES FORGES -
Tel. : 03.29.33.78.29 – Port. : 06.62.25.58.49

Chapitre III-Départementale Féminines

Article III.1-Participation des féminines.

Les féminines peuvent choisir de s'inscrire en critérium dames ou en critérium messieurs niveau régional ou au niveau départemental mixte.

Le choix de l'inscription est définitif pour la saison.

Les féminines qui sont inscrites en critérium messieurs pourront choisir de passer en régionale féminines à partir de n'importe quel tour, dans ce cas, elles ne pourront plus revenir en critérium messieurs pendant la saison.

Ce choix devra être formulé au plus tard le lundi précédant le tour.

Tarifs :	PB	10€	De 1 à 4 T	
	MCJ	23€	Pour les 4 T	17€ à partir du T3
	SV	42€	Pour les 4 T	31€ à partir du T3

Le juge arbitre se réserve le droit d'adapter le règlement de la compétition.